

Taux de cotisations

CCN des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) (IDCC 783)

Personnel cadre et non cadre

À compter du 01/01/2021

1/ Personnel cadre

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	TA	TB / TC	TA	TB / TC	TA	TB / TC
Décès	0,76 %	0,76 %	-	-	0,76 %	0,76 %
Rente éducation	0,08 %	0,08 %	-	-	0,08 %	0,08 %
Incapacité temporaire	-	-	0,55 %	1,03 %	0,55 %	1,03 %
Invalidité / IPP	0,71 %	0,735 %	-	0,545 %	0,71 %	1,28 %
Total	1,55 %	1,575 %	0,55 %	1,575 %	2,10 %	3,15 %

2/ Personnel non cadre

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	TA	TB / TC	TA	TB / TC	TA	TB / TC
Décès	0,49 %	0,49 %	-	-	0,49 %	0,49 %
Rente éducation	0,08 %	0,08 %	-	-	0,08 %	0,08 %
Incapacité temporaire	-	-	0,68 %	0,68 %	0,68 %	0,68 %
Invalidité / IPP	0,48 %	0,48 %	0,37 %	0,37 %	0,85 %	0,85 %
Total	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	2,10 %	2,10 %

TA : Tranche A : partie de salaire brut limité au plafond de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

TC : Tranche C : partie de salaire brut comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.